



MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE

Rémunération des élus

En conformité avec l'article 217, de la Loi 122 : Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, la municipalité de Martinville rend public la rémunération des élus municipaux ayant fait partie du conseil de la municipalité au cours de l'année 2019, selon la réglementation en vigueur.

Élu-e	Poste	Montant reçu de la MRC (Salaire, allocation et participation à divers comités confondus)	Montant reçu de la municipalité	Montant TOTAL versé
Réjean Masson	maire	6 028,40 \$	7 693,41 \$	13 721,81
Catherine Viens	cons. N° 1		2 178,84 \$	2 178,84 \$
Christiane Paquet	cons. N° 2		2 178,84 \$	2 178,84 \$
Sylvain Côté	cons. N° 3		2 128,42 \$	2 128,42 \$
Michel-H. Goyette	cons. N° 4*		1 081,80 \$	1 081,80 \$
Jonathan Henri	cons. N° 4*		765,44 \$	765,44 \$
Gaby Côté	cons. N° 5		2 596,32 \$	2 596,32 \$
Patricia Gardner	cons. N° 6		1 997,27 \$	1 997,27 \$

*Note : Michel-H. Goyette a été conseiller du 1^{er} janvier au 14 mai 2020; Jonathan Henri a été élu à ce poste le 5 septembre 2020.